



FABRICANT DE VOLETS

PROTECTION SOLAIRE

## GARANTIES ECOVOLET

La SRL EcoVolet ne garantit elle-même que les assemblages fabriqués par ses soins. Ceux-ci sont garantis contre les vices cachés pendant un délai d'un an à dater de la facture.

La SRL EcoVolet mettant en œuvre des marchandises fabriquées par d'autres sociétés, ce sont les garanties de ses fournisseurs qu'elle répercute à ses clients.

Nos volets sont garantis 2 ans, pour un volet posé dans les règles de l'art, sans intervention par tiers hors nos ateliers, et utilisé en bon père de famille.

Les films Renolit sont garantis pendant 5 ans, et les laquages pendant 2 ans. Il se peut qu'avec le temps, certains coloris se ternissent (forte exposition au soleil ou intempéries). Pas de laquages disponibles pour les tabliers ; ceux-ci sont fournis au coloris d'origine d'extrusion de notre fournisseur.

Pour la motorisation Somfy ; les moteurs LT, Ilmo, Oximo et RTS sont garantis 5 ans, et leurs automatismes 2 ans. Pour la gamme solaire RS100 IO, ceux-ci sont garantis 7 ans, ainsi que panneau et batterie.

Pour la motorisation SIMU : les moteurs T5 et EHZ sont garantis 5 ans.

Pour toute demande de garantie : celle-ci doit être envoyée par écrit, reprenant la référence commande, le n° de facture, ainsi que le détail de l'article et du problème rencontré.

Après réception de l'accord de la SRL EcoVolet, les articles en remplacement feront l'objet d'une commande d'accessoires qui sera facturée. La SRL EcoVolet se limite à la mise à disposition des pièces défectueuses, et n'interviendra en aucun cas dans les frais de main d'œuvre.

Une note de crédit ne sera établie, qu'au retour du matériel défectueux, (accompagné de son bon de retour numéroté), et en fonction du rapport d'analyse du fournisseur. La garantie ne s'applique pas au remplacement qui résulterait de l'usure anormale des matériaux, de détérioration ou accident provenant de négligences, défaut d'entretien et d'utilisation anormale.

Si la défectuosité de l'article n'incombe pas notre fournisseur (intempéries, orages, surcharge électrique, mauvais raccordement, etc...) ce sera à votre client final de voir avec son assurance habitation.



Pour les manœuvres manuelles :

Les manœuvres par sangle ou corde : celles-ci doivent impérativement être verticales, sans légère déviation de gauche ou droite, à la sortie du caisson, afin d'éviter une usure anormale.

Les manœuvres par ressort d'axe automatique : dimensions maximales de fabrication en largeur avec ressort d'axe : min 800 mm et maximum 2600 mm. La hauteur maximale de la serrure doit se trouver à 450 mm du sol. A la demande du client, la serrure pourra être posée à une hauteur supérieure, mais hors garantie (risque de griffures et marques sur les lames à l'enroulement).

Aucune marchandise sur mesure ou à la coupe ne sera reprise.

Seuls les accessoires neufs pourront être retournés, dans la quinzaine suivant la date de la facture, si toujours dans l'emballage d'origine, (non programmé s'il s'agit de motorisation et accessoires de motorisation et émetteur / télécommande), avec 15% de frais de reprise.

Commandes :

Aucune commande ne sera prise par téléphone : Nous vous invitons à utiliser nos bons de commandes. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur d'interprétation pour la fabrication de votre commande, sans utilisation de nos bons de commande. Toujours bien vérifier vos confirmations de commande, à nous retourner signée pour accord dans max 48 h : en cas de réclamation, seule la confirmation de commande servira de référence.

Délais :

Les délais de fabrication sont communiqués à titre informatif, et ne valent que comme renseignement approximatif. Aucune pénalité de retard ne peut être réclamée, ni entraîner une révocation de la commande.

Livraisons :

Nos marchandises vous sont livrées une fois par semaine dans votre région, dans un emballage de qualité. Nos volets doivent être obligatoirement être stockés et transportés horizontalement.